

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 144

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune du Tholonet - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015 / 2018 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

PRESENTATION

Par décision du 2 octobre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2018 avec la commune du Tholonet pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 4.950.000 €HT pour une subvention totale de 1.980.000 €

A ce titre, la première tranche de ce programme 2015 a fait l'objet d'une subvention de 423.609 € pour un programme de travaux de 1.059.022 € HT, lors de la Commission Permanente du 2 octobre 2015.

La seconde tranche du programme 2016 a fait l'objet d'une subvention de 260.000 € pour un programme de travaux de 650.000 €HT, lors de la Commission Permanente du 27 mai 2016.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le projet envisagé par la commune du Tholonet dans le cadre de la tranche 2017 de son Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2018 faisant apparaître une modification par rapport aux prévisions votées lors des tranches 2015 et 2016, conformément à l'annexe 1, à savoir :

- la diminution de la dépense subventionnable de la tranche 2017 pour l'opération de « réalisation d'un bâtiment technique municipal et salles d'activités sportives » phasée sur les tranches 2015, 2016, 2017 et 2018.
- REALISATION D'UN BATIMENT TECHNIQUE MUNICIPAL ET SALLES D'ACTIVITES SPORTIVES

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de développement, la commune souhaite construire un nouveau bâtiment public regroupant divers services administratifs et associatifs, sur une parcelle communale d'une superficie de 9 017 m², située près du centre de la petite enfance.

Les équipements existants situés à l'espace culturel Duby sont aujourd'hui surexploités et inadaptés. En effet, les services techniques, le dojo ainsi que la salle de danse ne disposent pas de locaux adéquats quant à leurs utilisations. La délocalisation de ces équipements permettrait d'apporter une offre significative en terme de qualité spatiale et de fonctionnalité, de venir compléter et enrichir l'ensemble des structures existantes.

Il s'agit, particulièrement, de conforter le pôle actuel lié à l'enfance (écoles, crèche, centre aéré, club jeunes), en structurant autour les équipements nécessaires à une pratique sportive, tant pour les enfants que pour l'ensemble des familles.

Le bâtiment s'organisera autour de deux pôles :

- Le pôle technique qui regroupera les locaux des services techniques (espaces administratifs, hygiène et repos, atelier, stockage de matériels et de produits). L'espace extérieur sera réservé au stationnement d'une dizaine de véhicules. Un logement de fonction sera occupé par un gardien.
- Le pôle associatif qui regroupera le Comité Communal des Feux de Forêts ; le local des chasseurs ; une salle d'activités modulable pour la pratique d'arts martiaux, de fitness, de yoga, de pilâtes ; deux salles pour la pratique de la danse et de la gymnastique. Des vestiaires avec sanitaires seront installés.

Le coût de cette opération, prévue de 2015 à 2018, s'élève à 3.500.000 € HT, dont 200.000 €HT au titre de la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix Marseille Provence d'un montant de 1.050.000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.400.000 €, dont 80.000 € pour la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 du contrat 2015/2018 s'élève à 200.000 €HT, réparti comme suit :

- Réalisation d'un bâtiment	200.000 €HT

TOTAL.....	200.000 €H.T

La participation du Département pourrait être fixée à 80.000 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

L'échéancier actualisé est le suivant :

2015 :	1.059.022 €HT
2016 :	650.000 €HT
2017 :	200.000 €HT
2018 :	3.040.978 €HT

TOTAL	4.950.000 €HT

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 1.980.000 € engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015-10127U au profit de la commune du Tholonet, en application de la délibération n° 98 du 2 octobre 2015.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune du Tholonet une subvention de 80.000 € pour la tranche 2017 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2018 dont la dépense s'élève à 200.000 €HT, conformément à l'annexe 1 ;
- m'autoriser à signer avec la commune du Tholonet, la convention de partenariat avenant n° 2 au Contrat Départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action, déjà engagée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL